

ABONNEMENT

Saumur
En an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7

Poste

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 AOUT

L'anniversaire du 10 août

On sait que le gouvernement a décidé que l'anniversaire de la sanglante journée du dix août ne serait pas célébré officiellement.

Le Conseil municipal s'est incliné et il a dû se borner à organiser pour hier quelques fêtes de quartier dont la principale a eu lieu à dix heures du matin.

Il s'agissait d'une manifestation devant la statue de Danton.

Un peu avant dix heures, cinq cents badauds étaient réunis sur le terre-plein du boulevard Saint-Germain attendant les événements.

Quant aux manifestants, je crois être large en les évaluant à trois douzaines.

Réunis au pied de la statue de Broca, le célèbre anthropologiste qui n'en pouvait mais, ils se sont avancés en cortège vers la statue de Danton dont ils ont fait le tour. En tête marchait le docteur Robinet portant le drapeau du district des Cordeliers (une croix bleue, cantonnée de deux carrés blancs et de deux rouges); puis venaient une bannière rouge aux insignes franc-maçonniques et deux couronnes. Enfin les trois douzaines de manifestants « marchant à pas comptés ».

Naturellement on a discoursé.

M. Albert Pérot, conseiller municipal de la Monnaie, en habit et orné de son écharpe, a fait l'apologie des vainqueurs du 10 août; il s'est écrié :

« Honneur à ces vaillants ! »

Il a salué Danton « qui a été l'âme du 10 août », et a conclu :

« La République proclamée il y a un siècle est sortie de l'acte d'héroïsme du 10 août. »

Puis un certain M. Keuffer, président du Cercle des propriétaires positivistes, a prononcé

une incohérente, longue et filandreuse harangue où il a parlé des Français « émancipés de la théologie » et fait à sa manière l'histoire de la Révolution.

Au nom des descendants de Danton, un avocat à la Cour d'appel, M. Peltier, a remercié les trois douzaines de manifestants et glorifié le massacreur de septembre. Enfin, un noble inconnu à grande barbe grise a lu des vers auxquels il ne manquait que l'inspiration.

Tout était fini et chacun s'en revint chez soi sans incident.

Le soir on s'est réuni de nouveau, et, au milieu des vapeurs de banquets et de punchs démocratiques, on a fêté l'anniversaire de pillages et de meurtres.

DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

M. Culine, le socialiste qui fut condamné à cinq ans de prison à la suite des événements de Fourmies, vient d'être élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Roubaix-Est.

Le succès de M. Culine ne pouvait manquer de provoquer dans cette ville quelques manifestations.

La journée du 8 août a été chômée par les ouvriers. Un des adjoints au maire s'est mis à la tête d'un groupe au milieu duquel était arboré le drapeau rouge. C'est seulement deux heures plus tard que le porteur de ce drapeau et un autre manifestant ont été arrêtés et condamnés au poste.

On a constaté alors que l'insigne arboré était un drapeau tricolore dont le bleu et le blanc avaient été enroulés et épinglés de telle façon que le fragment rouge seul flottait.

C'est un subterfuge que n'ont pas inventé les Roubaisiens et qui, en 1871, était fort en honneur dans les communes radicales des Pyrénées-Orientales.

On ne dit point d'ailleurs que des poursuites

doivent être exercées contre les manifestants. Une dépêche officielle se borne à faire remarquer qu'il règne à Roubaix « une certaine émotion ».

M. Raoul Duval a été battu dans le canton de Montrésor (Indre-et-Loire) par M. Wilson.

Nous avons dit précédemment que M. Raoul Duval s'est présenté comme républicain; mais c'est un républicain de la nuance du Journal des Débats. A ce titre, il a été combattu par l'administration; la concentration républicaine s'est faite contre lui, comme s'il s'agissait du plus impénitent des réfractaires.

L'élection de M. Wilson est comptée, bien entendu, au nombre des succès républicains.

Pendant que M. Wilson siègera dans le Conseil général d'Indre-et-Loire, le citoyen Culine siègera dans le Conseil d'arrondissement de Lille. Ces deux nominations donnent bien, avec la caractéristique des élections de dimanche, la note du jour.

Madame Séverine au Vatican

Un peu émue, semble-t-il, par les appréciations auxquelles a donné lieu son récit d'un entretien avec le Souverain Pontife, Madame Séverine a cru nécessaire de donner à ce sujet quelques explications. C'est, nous dit-elle, exclusivement comme représentant du Figaro et accréditée par M. Magnard qu'elle s'est présentée au Vatican. Dans la lettre par laquelle elle sollicitait une audience, Mme Séverine déclarait être « une servante des pauvres » et avoir « gardé intact, dans son cœur meurtri, le respect profond de la foi, la vénération des vieillesse augustes et des souverainetés capitives. »

Le cardinal Rampolla répondit à cette requête que le Pape ne voyait « aucune difficulté » à recevoir Mme Séverine en audience privée.

Mme Séverine ajoute que son audience a eu exactement une durée d'une heure dix minutes, le dimanche 31 juillet. Le lendemain, elle soumettait au cardinal Rampolla le récit qu'elle avait rédigé. Le ministre d'Etat demanda la radiation de « quatre lignes d'appréciations personnelles, mais d'espèce, peut-être, à soulager des difficultés au Saint-Siège. » Le reste fut approuvé.

Telle est, dit en terminant Mme Séverine, ma réponse « aux scandalisés de la presse catholique. »

Sous ce titre : « Mme Séverine chez le Pape », on lit dans l'Italie :

« Un de nos reporters du Vatican nous communique que dans le monde clérical on ne fait que parler de l'entrevue accordée par Léon XIII à Mme Séverine; plusieurs personnes se sont rendues expressément au Vatican pour connaître la vérité, car il leur paraissait impossible que le Pape accordât avec tant de facilité une audience à un journaliste avec la ferme persuasion que l'entrevue serait publiée en entier.

« Mais rien de plus vrai et de plus exact; tous ceux qui sont accourus au Vatican dans l'espoir d'en emporter un démenti, en sont revenus attristés et regrettant de ne pas avoir reçu le démenti qu'ils espéraient.

« Beaucoup de personnes du monde du Vatican en ont même été scandalisées et, ne pouvant attaquer directement le Pape, ont fait parler l'Osservatore Cattolico de Milan, qui, tandis que toute la presse française commentait l'entrevue, la mettait en doute, en disant que la chose lui paraissait absolument impossible.

« Léon XIII, qui connaissait l'intention de Mme Séverine, car M. le majordome l'avait pleinement informé du but de cette visite, l'accepta de bon gré.

« Le Pape cherche tous les moyens d'attirer

Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

XVI

La sympathie que ses nouveaux amis lui avaient témoignée reconforta Rosemonde, lui rendit un peu de courage. Plus que jamais elle désira rompre son mariage, mais elle se demandait par quel moyen elle pourrait y parvenir.

Elle ne savait que trop combien il était inutile de supplier son père. Que de fois ne l'avait-elle pas essayé en vain!

Le temps passait; le jour du mariage approchait de plus en plus; elle n'osait affronter la colère du vieillard, et, s'avouant à elle-même sa faiblesse et son impuissance, elle sentait une immense tristesse s'emparer d'elle.

Pourtant, elle savait que son père l'aimait; elle se rappelait quelles inquiétudes il avait témoignées lorsque sa santé s'était trouvée altérée par les privations et les souffrances du siège de Strasbourg. Elle était sûre que, mal-

gré son humeur acariâtre, le collectionneur gardait toujours pour elle la même sollicitude. S'il restait sourd à ses prières, s'il voulait la marier contre sa volonté, c'est qu'il s'imaginait que le bonheur pour elle était dans cette union. Au fond, il l'aimait d'une affection profonde et sincère.

Pendant que Rosemonde songeait ainsi, une idée se faisait jour dans son esprit. Vague d'abord, elle prenait bientôt corps et finissait par s'imposer à la jeune fille. Faire accroire à son père que sa santé était menacée, c'était le seul moyen de le toucher et d'obtenir, sinon une rupture avec Jacquart, du moins un sursis de quelques semaines. Ce serait toujours cela de gagné.

La ruse et le mensonge répugnaient à la droiture de Rosemonde; elle hésitait, ne pouvant s'y résoudre. Mais ne fallait-il pas à tout prix reconquérir sa liberté? Et puis, n'était-elle pas, en effet, languissante et affaiblie? Les luttes, les soucis de ces derniers temps l'avaient brisée. Sa lassitude physique attestait ses peines morales; et son visage pâle témoignait de toutes les larmes versées. En se déclarant malade, elle ne mentait donc qu'à demi.

Elle se décida à tenter ce dernier effort.

Un matin, elle entra dans le cabinet de travail de son père. Celui-ci, qui disparaissait presque derrière l'amoncellement de papiers et de parchemins jaunissés sur son bureau, la regarda avec colère, s'attendant à quelque nouvelle scène de pleurs et de supplications. Mais Rosemonde, sans proférer une parole, se laissa tomber, comme à bout de forces, dans un fauteuil.

Un peu étonné de ce silence, M. Conrad reprit son travail sans plus accorder d'attention à sa fille. Quelques instants après, levant la tête par hasard, il l'aperçut, toujours immobile à la même place.

Il hésita d'abord à la questionner, craignant qu'elle abordât aussitôt l'éternel sujet qui l'obsédait. Mais elle était si pâle, si abattue, qu'il se décida à l'interroger.

— Qu'as-tu? demanda-t-il, moins rudement qu'à l'ordinaire. Qu'as-tu donc? Tu ne dis rien ce matin.

— Non, répondit-elle languissamment, je ne me sens pas bien.

— Où souffres-tu?

— Je ne sais pas... partout... J'éprouve un malaise général.

— Depuis quand?

— Depuis quelques jours déjà, mais ce matin surtout.

Le vieillard la regardait avec inquiétude.

— Pourquoi ne m'en as-tu pas parlé plus tôt? continua-t-il.

— Je ne voulais pas l'alarmer inutilement, balbutia Rosemonde.

— Enfin, que ressens-tu?

— Une grande fatigue. Chaque mouvement, chaque pas me coûte un effort; je suis faible... je n'ai le cœur à rien... Une fois déjà j'ai éprouvé cela : c'était... tu te rappelles... après la guerre...

Elle parlait lentement, d'une voix lassée, et le père la considérait toujours, semblait de plus en plus soucieux.

Il repoussa de la main les paperasses, s'accouda sur son bureau, les yeux toujours fixés sur la jeune fille, et se mit à réfléchir.

Ah! oui, il se souvenait bien de cette maladie. Il savait au prix de quels soins, de quelle lutte de tous les instants il était parvenu à arracher Rosemonde au péril qui la menaçait. Les mêmes symptômes allaient-ils se présenter de nouveau? Il se rappelait sa femme, en proie aux mêmes malaises, enlevée si jeune par la

dans son orbite les Français, apaiser leurs dissensions, les unir dans un seul faisceau, et c'est avec cette amertume, comme il l'a dit souvent à ses intimes, qu'il voit souvent le gouvernement français mettre des obstacles à son apostolat.

» Les moyens, en tout cas, dont il se sert, sont quelquefois étranges.

» Léon XIII, accordant une audience et s'épanchant avec M^{me} Séverine, l'ancienne collaboratrice du *Cri du Peuple*, la collaboratrice actuelle du *Gil Blas* et de l'*Echo de Paris*, des journaux boulevardiers et grivois, voilà ce qui est bien fin de siècle !

» Ce qui a surtout surpris à Paris, c'est, non l'audience accordée à M^{me} Séverine, mais accordée à l'écrivain du *Gil Blas*, de l'*Echo de Paris*, etc., feuilles qui ont donné lieu à la formation de la Ligue antipornographique, soutenue par les comités catholiques et approuvée par le Pape. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 août 1892.

Le marché montre un peu d'indécision par suite de réalisations bien naturelles après une hausse sans interruption depuis le commencement du mois. Le 3 0/0 est en légère réaction à 99.52 et le 4 1/2 à 105.67.

La Rente Italienne est toujours à 40 centimes près du cours rond de 91 fr. ; on parle d'un projet d'emprunt pour cet hiver avec le concours de la Banque internationale. L'Extérieur retombe lourdement à 63 7/16. Les valeurs russes suivent les variations du Rouble à Berlin. Le Russe Nouveau cote 78.60 et l'Orient 68.20.

L'action de la Banque de France ne s'écarte pas du cours de 4,200. Le Crédit Foncier est en léger recul à 1,141 après 1,145 hier. Dans sa lettre circulaire aux actionnaires le gouverneur expose que, malgré le prélèvement de 21 millions et demi, la réserve provisionnelle reste encore au chiffre de 90 millions ; il donne l'assurance que le conseil s'efforcera de la fortifier à l'avenir.

La Banque de Paris se maintient à 657. Le bruit a couru que les négociations pour l'avance au gouvernement espagnol n'avaient pas abouti. Il est certain que cette société ne consentira à traiter qu'après avoir obtenu des garanties très sérieuses.

La Société générale est en progrès à 472.50. A ce cours son revenu ressort encore à 5.70 0/0 par an.

Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 798 fr. Le chiffre de son portefeuille commercial et celui des titres présentent un total de valeurs immédiatement réalisables pouvant fournir à peu près l'équivalent des comptes créditeurs.

Les Chemins Economiques valent 415.

NOUVELLES MILITAIRES

UN ANCIEN SAUMURIEN

Le commandant Villiers, qui va commander la cavalerie du corps expéditionnaire du Bénin, est sorti de l'École de Saumur en 1876.

Capitaine au 1^{er} régiment de spahis en 1885,

le commandant Villiers a commandé, pendant deux ans, l'escadron des spahis sénégalais.

Après avoir fait deux campagnes sous les ordres du commandant Dodds, aujourd'hui colonel et chef des troupes de terre et de mer au Bénin, qui l'a désigné au choix du ministre de la marine, le capitaine Villiers fut chargé, en 1887, de poursuivre Saeramaty ; en quatre jours, il parcourait plus de deux cents kilomètres et ne s'arrêtait qu'aux limites des possessions anglaises.

LE SOUS-LIEUTENANT CLADY

Les courses de Nevers ont fait une victime dimanche dernier. M. Clady, sous-lieutenant au 20^e dragons, est tombé si malheureusement qu'il est mort le soir même.

Agé de 32 ans, M. Clady, engagé le 25 mars 1881, était sous-lieutenant du 17 juillet 1891.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Chemin de fer de Parthenay à Montreuil-Bellay PAR ARGENTON-CHATEAU

Le Conseil général des Deux-Sèvres, dans sa dernière réunion, a concédé un chemin de fer à voie étroite sur route de Parthenay à Montreuil-Bellay par Argenton-Château. Ce chemin de fer, si nous sommes bien renseignés, doit passer par Noirterre, Noirlieu, Argenton-Château, Cerçay, Bouillé-Loretz et aboutir à la gare de Montreuil-Bellay.

Il est incontestable que cette ligne présenterait pour Saumur de grands avantages. Elle permettrait aux commerçants de cette ville de centraliser, comme autrefois, les affaires d'une notable partie de l'arrondissement de Bressuire, riche et productif, commerce qui s'est perdu depuis la construction de la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne. Les habitants de cette contrée viendraient certainement à Saumur qui est la ville la plus rapprochée d'eux et feraient valoir le commerce de détail de notre cité.

Jusqu'à ce moment, le Conseil général de Maine-et-Loire n'a point été appelé à délibérer sur la subvention à donner aux concessionnaires, pour les quatre kilomètres placés dans notre département. La subvention serait du reste légère, puisque, d'après les renseignements qui nous sont fournis, elle ne pourrait guère dépasser 60 à 70,000 francs. Cette somme est certainement très minime en raison des services que cette ligne est appelée à rendre à la ville de Saumur et à tout son arrondissement.

Nous ne pouvons qu'engager la Chambre des Arts et Manufactures à délibérer sur cette question, et les commerçants de Saumur à adresser leurs réclamations au Conseil général.

A la session d'août qui ouvrira le 22, le Conseil général de Maine-et-Loire ne pourra manquer de répondre au vœu du Conseil général des Deux-Sèvres et à celui de toutes les populations que la ligne projetée est appelée à desservir.

Ce que Saumur aurait à redouter dans le cas où le Conseil général n'accepterait pas les propositions qui lui seront faites, c'est que le chemin de fer, à partir d'Argenton-Château, ne soit dirigé vers Thouars, au lieu d'aller comme il est projeté vers Montreuil-Bellay.

Cette nouvelle direction ferait perdre à Saumur tout le bénéfice de la ligne.

CONSEIL GÉNÉRAL

On sait que les conseils généraux, en vertu d'un article de la Constitution, doivent se réunir le premier lundi qui suit le 15 du mois d'août.

Or, cette année, le 15 août se trouvant être un lundi, c'est le 22 que se réuniront les conseils généraux.

TIR AUX PIGEONS

Le temps incertain d'hier a nuit à cette dernière partie de nos fêtes hippiques. Il y avait peu de monde dans le stand des Huraudières, et, partant, peu de tireurs. Cependant le prix principal, un objet d'art, a été disputé par huit tireurs. C'est M. David, de Nantes, qui l'a gagné. Après lui arrivait M. Henri Laroche, de Saumur.

DÉPART DE LA BATTERIE D'ARTILLERIE

La demi-batterie d'artillerie venue de Poitiers à Saumur pour faire un cours aux élèves de l'École de cavalerie, a quitté notre ville ce matin pour rentrer à Poitiers.

LE FEU D'ARTIFICE

Sans crier gare, le feu d'artifice est parti hier soir à neuf heures. Bien des personnes ignoraient la décision, aussi le public n'était pas très nombreux à admirer les pièces d'artifice qui, cette fois, ont parfaitement réussi.

SECOURS AUX VICTIMES DES ORAGES

On dit que, pour secourir les victimes des orages, le gouvernement va employer des crédits supplémentaires.

Rappelons que plusieurs députés conservateurs avaient demandé qu'on formât éventuellement une réserve, pour parer à ces besoins. Les ministres estimèrent que la précaution était superflue ; ces ministres ont donc manqué de prévoyance.

ACCIDENT QUAI DE LIMOGES

Ce matin, vers 10 heures, un bien triste accident est arrivé à la maison en construction de M^{lle} Cotelle, quai de Limoges.

M. Mocard, peintre, célibataire, demeurant

rne Nationale, était monté dans une échelle à 2^m 30 de hauteur environ, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba si malheureusement qu'il se brisa la jambe gauche.

La chute fut tellement grave que les os transpercèrent les chairs.

Quand on transporta le blessé à l'hospice, les douleurs qu'il ressentit furent si intolérables que les brancardiers durent s'arrêter à plusieurs reprises afin de lui laisser prendre quelques instants de repos.

ÉTOILES FILANTES

Le mois d'août est celui qui présente les plus curieux et les plus riches essaims d'étoiles filantes, particulièrement dans les nuits du 7 au 16 août et du 20 au 31. Les centres radiants sont forts nombreux.

Dans les nuits du 9 au 14, apparaissent les remarquables essaims de corpuscules qui portent le nom de *larmes de saint Laurent*. Le nombre des points de divergence est très élevé puisqu'il n'y a pas moins de 40.

Du 9 au 11 août, Persée est le centre d'une région elliptique fort curieuse. Le flux de météores qui survient alors est en connexion avec la comète III de 1892.

BATEAUX-MOUCHE

Grande excursion de Tours à Nantes

AVIS

Les voyageurs de Saumur pour Angers ou Nantes sont informés qu'ils pourront prendre place sur le bateau à vapeur *Ville de Tours* qui fera escale à Saumur dimanche prochain 14 août, vers midi ; arrivée à Angers vers 3 heures du soir.

De Saumur à Angers, le prix est de 3 fr. en première, 2 fr. 50 en seconde.

D'Angers à Nantes, 5 fr. en première, 4 fr. en deuxième.

Pour le retour, ces prix seront diminués de moitié.

Excellente occasion pour les personnes qui voudraient faire un petit voyage des plus agréables sur notre beau fleuve.

Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur

HIPPODROME DE VARRAINS

COURSES AU TROT MONTÉ

Dimanche 21 août 1892

1^o Prix de la Ville-Franche.

Pour poulains et pouliches de 3 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis plus de six mois. Distance, 2,800 mètres environ ; entrée 10 fr. — 125 fr. au premier, 50 fr. au deuxième, 25 fr. au troisième.

pitisie. Rosemonde tenait-elle de sa mère ? Serait-elle aussi victime du mal terrible ?

La santé de son enfant avait toujours été la grande préoccupation du collectionneur, le seul point vulnérable de son cœur.

— Je vais envoyer un domestique à la pharmacie, dit-il enfin, tu prendras ce que je t'ordonnerai... du fer tout d'abord. Et je te défends tout travail. Il faut te soigner pour être rétablie au moment de ton mariage.

— Dans quinze jours?... Je ne sais si j'aurai le temps de me remettre d'ici là, dit doucement Rosemonde.

— C'est juste, fit le collectionneur. Bah ! tant pis, on ajournera la cérémonie si tu n'es pas guérie. Ta santé avant tout. Jacquart le comprendra bien.

Rosemonde se sentit toute joyeuse de cette victoire. Elle prit docilement tous les remèdes, passa ses journées en grande partie chez elle, ce qui lui permettait d'éviter la société de son fiancé, et en même temps de rendre fréquemment visite à ses deux amis.

Elle s'empressa de leur annoncer, dès le lendemain, la bonne nouvelle.

Elle prit bientôt l'habitude d'aller chaque matin passer une heure auprès de madame de

Saint-Andret et de son fils. Elle ne tarda pas à considérer la comtesse comme une mère, à qui elle confiait ses joies et ses tristesses, se réchauffant à cette douce affection et revenant de cette visite quotidienne armée de courage et de patience pour toute la journée.

Dans l'innocence de son cœur, elle croyait naïvement que madame de Saint-Andret seule l'attirait ainsi et lui faisait trouver si charmants ces instants de causerie. Pourquoi donc quand, lassée des tracasseries de son père, elle songeait au revoir du lendemain, pourquoi était-ce le beau visage noble et fier de Maurice qui se présentait à son esprit ? Elle ne se posait pas cette question ; elle n'analysait pas ses sentiments ; elle ne savait pas que l'amour s'emparait chaque jour davantage de son cœur. A son insu, Maurice l'occupait tout entière. C'est à lui qu'elle rapportait toutes ses pensées, à lui qu'elle rêvait le regard perdu ; c'est lui que ses yeux cherchaient d'abord quand le panneau glissait, et comme son cœur battait, quand il s'avançait vers elle, la main tendue et des paroles de bienvenue aux lèvres !

Quant à lui, il s'était rendu compte depuis longtemps des sentiments qu'il éprouvait. La première fois que Rosemonde lui était appa-

ru, il avait senti une profonde impression : jamais beauté plus radieuse, grâce plus adorable n'avait frappé son regard. Quand elle s'était retirée, il lui avait semblé que la nuit venait de tomber tout à coup. Longtemps il était demeuré immobile, les yeux fixés sur ce panneau mystérieux derrière lequel elle avait disparu.

Depuis ce jour, il avait passé de longues heures, l'oreille tendue, à épier le moindre bruit, croyant sans cesse entendre jouer le ressort, s'attendant toujours à une nouvelle apparition.

Il avait oublié toutes ses peines pour ne plus voir sur terre que cette Rosemonde aux cheveux d'or dont l'image céleste hantait maintenant tous ses rêves.

Grâce à la vie qu'il menait, vie toute intellectuelle et n'embrassant qu'un ordre d'idées forcément restreint par sa solitude, ce souvenir s'était gravé nettement en son esprit, au point de devenir bientôt l'objet constant de ses pensées, et Maurice avait dû s'avouer à lui-même qu'il était éperdument amoureux.

La comtesse l'avait deviné, avec ce subtil instinct des mères, et c'était pour elle un grand souci. Quoi ! son pauvre enfant, qui

avait déjà tant souffert, voyait se préparer pour lui encore une douleur ? Une nouvelle déception, un nouveau chagrin allait donc s'ajouter à tant d'autres ? Car elle connaissait trop son fils pour n'être pas certaine que l'amour naissant dans son cœur n'était pas un feu de paille, une de ces passions éphémères et capricieuses que la moindre brise peut éteindre, mais un attachement sérieux, profond, que mille tempêtes ne doit déraciner. Et quelle espérance pouvait-il concevoir, puisque Rosemonde était fiancée ?

Aussi l'excellente mère redoutait-elle les visites de la jeune fille presque autant qu'elle les désirait. Sans doute, il lui était bien doux de revoir cette charmante enfant. C'était comme un rayon de soleil dans sa triste vie de recluse. Mais chacun de ces aimables entretiens augmentait l'amour de Maurice, le faisait s'emparer toujours plus complètement de ce cœur où il devait bientôt régner en maître, et la comtesse, qui observait les progrès de cette passion, s'en alarmait de plus en plus.

Cependant, en étudiant attentivement Rosemonde, il ne lui fut pas difficile de découvrir que les sentiments de Maurice étaient partagés.

2^e Prix du Pont-Fouchar.

Pour poulains et poulaches de 4 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis six mois au moins. Distance, 3,600 mètres environ; entrée 10 fr. — 130 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième.

3^e Prix de la Croix-Verte.

Pour chevaux de 3 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis six mois au moins. Distance, 4,000 mètres environ; entrée 15 fr. — 175 fr. au premier, 80 fr. au deuxième, 40 fr. au troisième.

4^e Prix du Breil.

Pour chevaux de cinq ans, quelle que soit leur provenance, nés et élevés en France. Distance, 4,000 mètres environ; entrée 15 fr. — 175 fr. au premier, 80 fr. au deuxième, 40 fr. au troisième.

5^e Prix du Château.

Pour chevaux de tout âge habitant l'arrondissement de Saumur ou celui de Baugé depuis plus de six mois. Distance, 4,500 mètres environ; entrée 15 fr. — 200 fr. au premier, 75 fr. au deuxième, le troisième retire son entrée.

6^e Prix de la Loire.

Pour chevaux de tout âge et de toute provenance nés ou élevés en France. Distance, 4,500 mètres environ; entrée 15 fr. — 200 fr. au premier, 75 fr. au deuxième, le troisième retire son entrée.

Nota. — Dans les 4^e, 5^e et 6^e courses, tout cheval ayant gagné antérieurement un prix d'au moins 500 fr. rendra 200 mètres; celui ayant gagné un prix de 250 fr. rendra 400 mètres.

Pour toutes ces courses, les engagements seront, jusqu'au vendredi 19 août à midi, reçus chez M. Richard, vétérinaire, secrétaire des courses, 20, rue Saint-Jean, à Saumur.

Les courses sont régies par le règlement de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 10 août. — Marcel Collibault, rue de la Visitation.

LA MENSE EPISCOPALE

M. Freppel avait créé de divers côtés des écoles libres et avait affecté à leur intention les biens de la mense épiscopale. L'Etat a décidé de faire vendre toutes ces propriétés, qu'il régit à son gré pendant la vacance du siège.

En conséquence, le commissaire administrateur des biens de la mense épiscopale d'Angers devra faire procéder à l'aliénation soit aux en-

La jeune fille d'ailleurs ne savait pas dissimuler; sa joie, chaque matin, quand elle serrait la main du jeune homme, sa subite rougeur lorsqu'il lui parlait, l'animation de ses yeux qui s'oubiaient parfois à la contempler, la trahissaient suffisamment auprès de madame de Saint-Andret.

Alors la comtesse s'abandonna, elle aussi, à l'espérance. Pourquoi son fils n'aurait-il pas en lui sa part de bonheur? Elle songeait longuement, cherchant le moment de soustraire Rosemonde à la tyrannie de son père, à l'amour d'un mari détesté. Cette union ne devenait-elle pas impossible, maintenant que le cœur de la jeune fille appartenait tout entier à un autre?

Mais cet amour, elle ne pouvait l'avouer à son père, puisque le collectionneur devait ignorer la présence du comte au château. Madame de Saint-Andret avait beau réfléchir. Obligée de se tenir cachée, elle ne pouvait intervenir dans cette affaire, et les jours s'écoulaient, le moment de la cérémonie approchant.

(A suivre.)

chères publiques, soit de gré à gré, des immeubles dont la désignation suit :

Divers immeubles situés communes de Saint-Georges-du-Bois, Fontaine-Guérin, la Chapelle-sur-Ordon, la Jamellière, Andard, Soulaines, Bouillé-Bénard, Montilliers.

Les immeubles, à Cholet, affectés à l'orphelinat dirigé par les Sœurs de la Providence.

Les immeubles affectés au collège de Combrée.

Les immeubles affectés au collège Saint-Louis de Saumur et ceux du patronage de Notre-Dame du Fort, rue Basse-Saint-Pierre.

Une chapelle et dépendances, situées à Angers, boulevard de Nantes, affectées à un patronage de jeunes ouvrières.

Une maison rue des Bœufs, 12, à Angers, affectée au Cercle militaire.

Et enfin divers immeubles au Pouliguen.

Puis il devra également poursuivre la cession de gré à gré, au profit des communiés ou des fabriques intéressées, des immeubles suivants :

1^o Une maison, sise à Saint-Sulpice-sur-Loire, affectée au desservant ;

2^o L'église succursale de Sainte-Barbe-des-Mines et la cure, le tout situé commune de Chalonnès.

Le produit de ces aliénations sera employé en achat de rentes 3 0/0 sur l'Etat français et mis au nom de la mense épiscopale d'Angers.

LES ROSIERS. — L'orage du 8 août. — Lundi, à midi, un orage épouvantable s'est déchaîné sur les Rosiers. La foudre est tombée sur plusieurs endroits, et surtout chez M. Chartrain, propriétaire à la Blagerie (Les Rosiers). Toute la maison a été ébranlée par le pied, et il ne reste plus ni couverture ni fenêtres au premier étage, tout a été projeté à terre avec un fracas de vitres et de bois brisés. Le feu ne s'est pas déclaré. M. Chartrain et son personnel, à table en ce moment à dix mètres du bâtiment, n'ont pu voir qu'une fumée très épaisse. Les dégâts sont estimés à 4,000 fr.

Aucun accident de personne à déplorer.

La grêle, tombée ici en grande abondance et très grosse, n'a produit que des dégâts insignifiants.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE. — Lundi, vers 3 heures du soir, le sieur Céléau, âgé de 83 ans, demeurant chez son gendre, le sieur Méchine, au bourg de Chouzé, s'est suicidé en se jetant dans la Loire, après avoir pris la précaution de s'attacher par les jambes à un bateau dans lequel il a laissé sa casquette.

On l'a retiré peu de temps après; mais il était trop tard, car l'on n'a pu le ramener à la vie.

On ignore les causes de ce suicide.

BOURGNEUF. — Lundi matin, l'orage a éclaté sur notre contrée et l'eau est tombée en abondance accompagnée de grêle qui, heureusement, n'a pas laissé de traces.

La foudre est tombée en plusieurs endroits et n'a causé aucuns dégâts.

LOCHES. — Le jeune Boué, âgé d'une douzaine d'années, a été lundi victime de la foudre.

Il s'était, pendant l'orage, réfugié avec plusieurs de ses camarades sous le toit du lavoir qui est situé près du grand mail.

La foudre est tombée sur un peuplier qui domine ce hangar et le pauvre enfant a été mortellement atteint.

LE CRIME DU GRAND-BALLET PRÈS CHINON

L'émotion est grande dans le village du Grand-Ballet. Un crime vient d'y être commis.

Le sieur D..., maçon à Huismes, entra dans l'auberge du Grand-Ballet tenue par M^{me} Lambert, et, saisissant une bouteille, il s'élança sur cette dernière et lui en asséna trois coups sur la tête.

M^{me} Lambert tomba sur le sol, inanimée.

Des femmes accoururent relever la malheureuse dont les blessures étaient hideuses à voir.

Le sieur D... s'enfuit. En passant devant la porte d'un maréchal du village du Grand-Ballet, il déclara que s'il allait en prison il achèverait de tuer M^{me} Lambert d'un coup de revolver. Puis il ajouta : « Je ne crains rien, je suis libre penseur! je suis libre de mes actions! J'ai les amis!!! »

L'affaire est étouffée, grâce aux amis du sieur D...

Encore un monsieur qui peut dormir tranquille.

Voilà la justice sous le régime que nous subissons! *(Journal d'Indre-et-Loire.)*

POITIERS. — Un pendu au 125^e. — Un soldat du 125^e de ligne a été trouvé pendu dans sa cellule.

C'est un nommé Joseph Brogniard, âgé de 27 ans.

Il avait été renfermé pour avoir frappé vendredi dernier, à Benassais où le régiment était cantonné, un sergent de la compagnie.

C'est à l'aide d'une serviette et de ses deux bretelles que Brogniard a mis son projet à exécution.

Le Grand Séminaire de Nantes et les élections au Conseil général

Certains journaux auxquels, à défaut d'espérances, il devrait rester au moins une apparence bonne foi, se sont permis d'affirmer que dans les dernières élections au Conseil général, le Grand Séminaire de Nantes s'était abstenu en masse. Ils donnaient de cette prétendue abstention une explication dont la simplicité assurait le succès.

Deux candidats, disaient-ils, se présentaient : l'un était royaliste catholique, l'autre était franc-maçon. Voter pour le premier eût été désobéir à la politique du Pape; voter pour le second eût été trahir la cause de l'Eglise. Et alors tous de s'écrier en chœur : Voyez où nous conduit le Pape!

Cette brillante argumentation n'a qu'un défaut, c'est de s'appuyer sur un mensonge. Il est faux que le Grand Séminaire de Nantes se soit abstenu de voter, nous avons tenu à faire notre enquête, et en voici le résultat qui défie toute contradiction :

Les élèves des deux séminaires (Grand Séminaire et séminaire de Philosophie) sont, en tout, au nombre de 170 environ. Sur ce chiffre, beaucoup étant encore mineurs, les électeurs sont au nombre de 115.

Sur ce nombre, les séminaristes étant en vacances et les séminaristes hors de Nantes, 105 sont néanmoins revenus de chez eux remplir leur devoir électoral.

10 seulement, pour cause de maladie ou par cas de force majeure, n'ont pu revenir voter.

N'est-ce pas dès lors à nous de nous écrier : Voyez où peut conduire l'esprit de parti joint au mensonge et à la mauvaise foi!

Tirages Financiers

Tirage des obligations de la ville de Paris, emprunt 1876.

Le numéro 163,252 gagne 100,000 francs.

Le numéro 186,877 gagne 100,000 francs.

Le numéro 80,225 gagne 5,000 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance). — Délivrance du 1^{er} mai au 31 octobre. — Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-de-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz, et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0

du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer au une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aura déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronces-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	35 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtelaillon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts)	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
Saint-Père-en-Retz (plage de Saint-Brévin-l'océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'océan)	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-Orléans délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai : Places entières : 1^{re} classe, 31 50; 2^e cl., 23 75; 3^e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1^{re} cl., 15 80; 2^e cl., 11 95; 3^e cl., 7 85.

(2) Du 1^{er} juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS Fête de l'Assomption

15 AOUT 1892
A l'occasion de la Fête de l'Assomption (15 août 1892), la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits de *Bains de mer* qui, aux termes du § 1^{er} du tarif spécial G. V., n^o 6, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 12 août inclus au dimanche 21 août inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, aux gares et stations :

- 1^o De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours;
 - 2^o Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, via La Flèche et Angers; de Jumelle-Brion à Saumur, via Saumur;
 - 3^o De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, via Tours;
 - 4^o De la ligne de Nantes à Châteaubriant.
- Ces billets seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 23 août.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux guérissent par un dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

